

GOUVERNEMENT WALLON

Premier coup de canif dans le décret « gouvernance »

Une règle d'incompatibilité de mandats est déjà abandonnée : le PS dénonce un rétropédalage pour régler des cas personnels.

● **Martial DUMONT**

L'entre du décret « gouvernance » à peine sèche, voici qu'un décret « programme » validé par le gouvernement wallon permet de revenir sur certaines décisions.

C'est en tout cas ce que dénonce le député PS Pierre-Yves Dergagne concernant la problématique de l'incompatibilité entre un mandat communal et une fonction dirigeante d'un parent proche dans l'administration com-

munale.

Concrètement, à partir des prochaines élections communales, on ne pourrait plus être membre d'un conseil ou collège communal si son frère ou sa sœur, notamment, est directeur général, directeur général adjoint ou directeur financier de la Commune.

Depuis 2013, pourtant, les situations existantes étaient tolérées. Un bourgmestre dont le frère était directeur général pouvait donc le rester. Mais le décret « gouvernance » avait supprimé cette latitude à partir de 2018.

Mobilisation générale

En Wallonie, plusieurs mandataires communaux sont concernés. Dont Jean-François Dewez, 1^{er} échevin MR à Hotton (dont la sœur est directrice générale de sa Commune), et Marc Quirynten,

bourgmestre cdH de Nassogne (dont le frère est directeur général de sa Commune également, lire par ailleurs).

Normalement, vu le décret « gouvernance », ni l'un ni l'autre ne pouvaient plus siéger à partir des prochaines élections communales. À moins, bien sûr, que leur sœur ou frère démissionne de leur poste administratif.

Du coup, les mandataires n'ont pas hésité à activer tous leurs relais auprès du Parlement wallon et du gouvernement wallon. Un lobbying qui a porté ses fruits puisque le gouvernement wallon, le 3 mai, a finalement décidé... de revenir à la situation de 2013 et de permettre aux mandataires déjà en place d'y rester en dépit de la position dans l'administration de leur parent.

Un rétropédalage en règle pour régler quelques cas personnels, estime le PS wallon.

Faux, rétorque le cabinet de la ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue.

« En 2013, il existait une mesure transitoire qui permettait aux mandataires déjà en place, sans discontinuer, de continuer à exercer leur mandat, explique Sabrina Berhin, porte-parole de la ministre. On s'est aperçu qu'il était compliqué juridiquement de revenir sur ce qui avait été décidé il y a 5 ans : supprimer une mesure transitoire ne permettait pas aux personnes concernées d'avoir le temps pour se mettre en conformité avec la nouvelle règle. Il fallait pouvoir assurer la continuité. Et ce pour toutes les personnes se trouvant dans le cas dans différents partis, aux quatre coins de la Wallonie. »

Autre argument avancé par le cabinet De Bue : l'incompatibilité totale au niveau des liens familiaux va plus loin que ce que préconisaient les recommandations de la commission d'enquête Publifin. ■

« Notre seul tort ? Être frère et sœur »

Marc Quirynten, est rassuré : il pourra, s'il est réélu le 14 octobre, rester bourgmestre cdH de Nassogne. Et son frère restera directeur général.

« C'est une bonne chose, dit-il. Franchement, le gouvernement wallon veut laver plus blanc que blanc. Heureusement que certains députés au Parlement sont là pour

le contrôler. L'incompatibilité qu'il avait décrétée, c'est un double manque de confiance. D'abord, à l'égard des élus locaux qu'il estime dès lors incapables de surveiller si tout se passe bien au collège. Et puis, à l'égard des citoyens qui m'ont élu. Sérieusement, dans de petites communes comme la nôtre, vous ne croyez pas que les gens seraient vite

au courant s'il y avait des magouilles ? On serait tout de suite sanctionné aux élections suivantes. Enfin bon, heureusement, le gouvernement a retrouvé la raison. »

Jean-François Dewez, lui, pourra rester échevin à Hotton si l'électeur le décide. Et sa sœur directrice générale. Pour lui, le décret « gouvernance » touchait

presque aux Droits de l'homme. « Notre seul tort ? Être frère et sœur. Je mets ça sur le compte d'une maladresse du gouvernement. Moi, j'ai été élu et ma sœur a réussi un examen. C'est l'aboutissement de deux carrières. Pourquoi y voir une magouille ? Humainement, la décision du gouvernement wallon était juste inconcevable », conclut l'échevin de Hotton. ■ **M. Dum.**